AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU - EXERCICE FINANCIER 2026 (RCA 191)

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 6 octobre 2026, à 19 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

> **RCA 191-2** : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2026 (RCA 191)

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site montreal.ca/reglements-municipaux/ ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 octobre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement